

Fiche « projet d'expérimentation article 34 »

Objectif : décrire et proposer à l'approbation une expérimentation à inscrire dans le projet d'école ou d'établissement.

Titre proposé de l'expérimentation :

Conseils de recommandations / Commissions éducatives au sens élargi

Quel diagnostic vous a conduit à proposer cette action ?

(Contexte, liens avec les priorités de l'école ou de l'établissement etc.)

Découpage de l'année en trimestre ne favorisant pas les résultats des élèves avec les PMFP et les vacances de décembre janvier

Décrochage des élèves par démotivation

Axe 1 du contrat d'objectifs :

Améliorer la réussite des élèves par une orientation choisie, ambitieuse et adaptée

Réduire l'érosion et consolider les taux de réussite

Plan d'actions de l'axe 1

Favoriser la gestion individualisée des élèves par la mise en place de conseils de recommandations et la tenue de commissions éducatives au sens élargi (notamment suivi des résultats et de l'absentéisme)

Champ de l'expérimentation (n'en retenir qu'un) :

- l'enseignement des disciplines,
- l'interdisciplinarité,
- l'organisation pédagogique de la classe, de l'école,
- la coopération avec les partenaires du système éducatif,
- les échanges ou le jumelage avec les établissements étrangers d'enseignement scolaire.

Nature de l'expérimentation et effets escomptés:

Mise en place de conseils de recommandations lors du premier semestre en SEP

Tenue de commissions éducatives au sens élargi

Caractère dérogatoire s'il existe : passage en semestre

Organisation proposée :

Organisation semestrielle de la SEP avec deux sessions de conseils de classes et un conseil de recommandations au milieu du premier semestre pour l'ensemble des classes.

Chaque classe de la section professionnelle passe en conseil de recommandations selon les modalités suivantes :

Préalablement à la session, les notes ainsi que les commentaires du relevé de notes sont remplis sur le logiciel de gestion de notes.

Durant la session, en journée, un conseil de deux heures est organisé en présence des enseignants et CPE, présidé par la direction et animé par le professeur principal, les parents d'élèves délégués sont invités à y participer dans la mesure du possible.

Après un échange sur la classe en présence des délégués de la classe, chaque élève, seul ou accompagné des délégués s'il le souhaite est invité à étudier son relevé de notes et les commentaires des professeurs sur ce relevé de notes, un bref échange est mené portant sur les conseils à suivre sur l'assiduité, le comportement et le travail et la poursuite d'études envisagée. L'objectif est de permettre de poursuivre et valoriser le travail s'il est sérieux ou de modifier le comportement ou les habitudes de travail avant l'édition du bulletin du 1^{er} semestre.

Dans le cas de problèmes d'absentéisme, de travail, de comportement, chute des résultats et toute situation mettant en difficulté la réussite de l'élève, la commission éducative définie par le

conseil d'administration est convoquée afin de proposer à l'équipe enseignante éducative la famille et l'élève un espace d'échange permettant la propositions de résolutions de ces problèmes et la nécessaire implication de la famille.

Le sens élargi de la commission éducative se situe dans les motifs de tenue de cette commission en ne se limitant pas à des motifs de manquements aux règles de bonne conduite ou d'absentéisme.

Extrait des missions de la commission éducative : Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. La finalité est d'amener les élèves, dans une optique pédagogique et éducative, à s'interroger sur le sens de leur conduite, les conséquences de leurs actes pour eux-mêmes et autrui. La commission ne doit pas être assimilée par l'élève à un conseil de discipline, auquel elle ne se substitue en aucun cas. (EDUSCOL)

Date de mise en œuvre et durée envisagée :

Septembre 2013

Quatre ans

Indicateur(s) retenus :

- Taux de réussite aux diplômes :
Augmentation : BAC GT 87%-90% BAC PRO 76%-90%
- Taux d'accès de la seconde à la terminale
Augmentation : LEGT 62%-72% et SEP 51%-66%